

Foire aux questions

Généralités

Quelles sont les directives à suivre pour présenter une requête de financement accéléré ?

Le [Cadre directeur](#) pour l'accélération de l'appui aux pays dans les situations d'urgence et de reconstruction.

Existe-t-il un formulaire de requête ou un modèle de document de programme ?

Une [note de présentation](#) est disponible pour les requêtes de financement accéléré. Mais il n'existe pas de modèle de document de programme - l'agent partenaire pouvant utiliser le sien.

En quoi consiste une requête de financement accéléré ?

Une requête de financement accéléré consiste en la note de présentation, le document de programme et la preuve de l'endossement par le GLPE, le cluster éducation et le gouvernement (sauf circonstances exceptionnelles).

Éligibilité et montant

Quels sont les pays éligibles ?

Sont éligibles les pays bénéficiant d'une allocation maximale par pays ayant un appel humanitaire en cours qui inclut le domaine de l'éducation, publié par le BCAH de l'ONU. Les plans d'intervention humanitaire et les appels éclairs en font partie. Veuillez consulter le site Web <https://hum-insight.info/> pour obtenir la liste des plans de réponse humanitaire et des appels éclairs.

Quel est le montant disponible ?

Le montant total du financement accéléré doit être basé sur l'évaluation des besoins et ne peut dépasser 20 % de l'allocation maximale par pays. Les partenaires doivent évaluer les besoins de financement et la complémentarité dès le début du processus.

Que faire si un pays est confronté à une crise pour laquelle l'BCAH n'a pas publié d'appel publié ?

Comme indiqué dans le [Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit](#), un ESPIG en cours peut être restructuré en vue de répondre à une crise.

Quelle est la décision prise par le Conseil d'administration en décembre 2019?

La décision énonce que pour les pays éligibles à un financement accéléré en décembre 2019

(énumérés dans l'annexe B de [ce](#) document du Conseil d'administration), le financement serait en sus de l'allocation maximale et non déduite.

Y a-t-il une date limite de dépôt d'une requête de financement accéléré résultant de la décision du Conseil de décembre 2019?

Le Conseil d'administration a invité à ce que les requêtes soient présentées avant la fin de l'année 2020. Il est cependant recommandé de présenter une requête avant le 30 juin afin de répondre rapidement aux besoins d'urgence tels que décrits dans les plans d'intervention humanitaire.

Sélection des agents partenaires

Quelle est la procédure de sélection de l'agent partenaire?

- Sauf circonstances exceptionnelles¹, le gouvernement, en consultation avec le groupe local des partenaires de l'éducation et le cluster éducation, sélectionne un agent partenaire pour gérer le financement.
- Le [Mandat des agents partenaires](#) doit guider la sélection de l'agent partenaire, en accordant une attention particulière à la capacité de l'agence à opérer dans des contextes d'urgence ou de sortie de situation d'urgence.
- Pour éviter les retards dans le transfert des fonds, les agents partenaires doivent être sélectionnés parmi les agences qui ont instauré, avant le dépôt de la requête, un accord sur les procédures financières.
- La [Procédure normalisée de sélection des agents partenaires](#) peut être utilisée pour guider le processus, mais en veillant à ce qu'il soit rapide.

Quelles sont les agences déjà accréditées en tant qu'agents partenaires pour un ESPIG (agences disposant d'un Accord sur les procédures financières) ?

1. Banque asiatique de développement (ADB)
2. Agence française de développement (AFD)
3. Enabel (Agence belge de développement)
4. CARE USA *
5. Concern International *
6. Banque islamique de développement (IsDB)
7. Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS)
8. Save the Children UK *
9. Save the Children USA *
10. Agence Suisse pour le développement et la coopération (SDC)

¹ Par exemple, en cas d'absence de gouvernement légitime ou reconnu. Les principes opérationnels du PME dans les situations d'urgence complexes doivent être appliqués dans de tels cas. Ces principes soulignent que lorsque la participation directe du gouvernement aux procédés normalisés du PME n'est pas possible ou réalisable, le GLPE restant peut remplir ces fonctions.

11. Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)
12. UNESCO
13. UNICEF
14. Le groupe de la Banque mondiale

* Veuillez noter que si le montant du financement dépasse 5 millions de dollars américains et que l'agent partenaire est une ONG internationale, une évaluation au niveau du financement devra être effectuée.

L'agent partenaire doit-il être le même que celui de l'ESPIG?

Non.

L'agent partenaire peut-il disposer d'un financement pour la préparation du programme (PDG)?

Non.

Préparation de programme

Quel est le cadre de référence sur lequel la requête doit-elle s'appuyer?

Le plan de réponse humanitaire/l'appel éclair publié par le BCAH, c'est-à-dire l'évaluation des besoins d'urgence du cluster éducation et/ou une évaluation des besoins de relèvement rapide.

Quelles sont les dépenses éligibles?

Les activités éligibles pourront comprendre notamment, mais pas exclusivement, des activités d'urgence telles que la mise en place d'abris temporaires, la distribution de repas scolaires et de fournitures scolaires, ainsi que des activités essentielles à la mise en place ou à la reconstruction des services éducatifs, telles que la construction de salles de classe, la rémunération des enseignants et les subventions aux écoles.

Les programmes peuvent-ils durer plus de 12 mois?

Le Comité des financements et performances a accepté des durées de mise en œuvre de financements accélérés plus longues que celle initialement prévue dans les lignes directrices, de sorte qu'un pays peut présenter une requête pour une durée de 18 mois ou même 24 mois. Ce qui est important, c'est le lien avec la situation d'urgence, c'est-à-dire que les fonds ne soient pas utilisés en complément de l'ESPIG régulier. Si l'appel de fonds du BCAH comprend par exemple des activités de reconstruction après une catastrophe, des interventions de soutien à la préparation aux urgences, le renforcement des capacités nationales de gestion des urgences, ces éléments pourraient être pris en compte pour justifier une durée plus longue du programme. D'autres considérations spécifiques à un pays donné pourraient également justifier une durée supérieure à 12 mois.

Le financement accéléré peut-il soutenir des programmes de résilience pluriannuels?

Cela est possible et souhaitable, à condition que le programme de résilience pluriannuel soit encadré par le plan de réponse humanitaire / l'évaluation des besoins du cluster éducation, et que les partenaires sur le terrain (groupe local des partenaires de l'éducation et cluster éducation) endossent le plan.

Le financement accéléré peut-il contribuer aux programmes mis en commun au niveau du secteur?

En théorie oui, si le plan sectoriel de l'éducation prévoit des interventions pour répondre aux besoins d'urgence et si le financement accéléré y est affecté.

Examen de la qualité

Comment le Secrétariat procède-t-il à l'examen de la qualité des programmes de financement accéléré?

Lorsqu'une requête finale a été présentée par les partenaires, le Secrétariat examine la qualité du programme proposé au regard des normes de qualité pour les programmes de financement accéléré. Afin de guider l'agent partenaire ou d'autres partenaires dans l'élaboration du programme, le responsable-pays peut leur communiquer ces normes.

Le Secrétariat procède-t-il à l'examen de la qualité ou fournit-il des conseils sur le projet de document de programme?

L'examen de la qualité des projets de documents de programme n'est pas obligatoire. Cependant, sur demande des partenaires, le Secrétariat est disponible pour fournir un retour sur les projets de document de programme.

Approbation

Qui décide de la recevabilité de la requête?

- Le/la directeur/trice général/e du Secrétariat du PME pour les financements jusqu'à 10 millions de dollars
- Le Comité des financements et performances (GPC) pour les financements supérieurs à 10 millions de dollars

Dans quel délai une décision est-elle prise?

Dans les deux cas, dans un délai de 4 semaines à compter de la date à laquelle le pays a présenté sa requête finale. Le Secrétariat examine la requête dans un délai de 2 semaines (jusqu'à 10 jours ouvrables). S'il n'y a pas de difficultés majeures, la requête est alors transmise pour décision au/à la directeur/trice général/e ou au GPC (voir ci-dessus), qui se prononce dans les 2 semaines.

Transfert des fonds

En combien de temps les fonds sont-ils transférés ?

Lorsque l'agent partenaire envoie une demande de transfert de fonds au Secrétariat, celle-ci est généralement traitée le mois suivant. Toutefois, si le projet doit immédiatement commencer à être mis en œuvre, des exceptions peuvent être faites pour transférer les fonds dès qu'ils sont approuvés. Dans ce cas, veuillez explicitement le signaler au Secrétariat au plus tard lors du dépôt de la requête afin de faciliter le transfert.

Rapports et révisions

Quelle est la politique de révision des programmes de financement accéléré, y compris pour les prorogations sans frais?

La [politique sur les ESPIG](#) s'applique aux programmes de financement accéléré, notamment la partie IV (exigences en matière de rapports) et partie V (révision des programmes).

Quelle est la politique en matière de rapports sur les programmes de financement accéléré?

À moins que l'approbation du financement ne requière la présentation de rapports plus fréquemment, le premier rapport d'avancement fait essentiellement office de rapport de fin d'exécution. Pour les programmes dont la période de mise en œuvre est inférieure à 18 mois, le rapport doit être déposé dans les 6 mois suivant la date de clôture du programme. Si la période de mise en œuvre est supérieure à 18 mois, un rapport d'avancement sur les 12 premiers mois doit être présenté. Source: [note d'orientation](#) sur les rapports d'avancement et de fin d'exécution à l'intention des agents partenaires.

Existe-t-il un modèle de rapport?

Oui, il existe un modèle normalisé de [rapport d'avancement](#) qu'il est conseillé d'utiliser. Ce modèle doit également être utilisé comme modèle de rapport de fin d'exécution de la mise en œuvre.

Communication

Existe-t-il des directives sur la communication relative aux programmes de financement accéléré?

Oui, il existe un [protocole de communication avec les médias](#), qui s'applique à la communication avec les médias et à la communication générale dans les pays partenaires du PME en ce qui concerne les financements du PME et tout autre programme soutenu par le PME. Il comprend, sans s'y limiter, les communiqués de presse, les signatures de financements et/ou les cérémonies connexes, les conférences de presse, les entretiens avec les médias, les publications, les programmes de formation, les séminaires, les symposiums, les documents d'information publique et les articles achetés avec les fonds du PME.